

Reçu le 16 AOUT 2012

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Reçu le 16 AOUT 2012

SYNTHESE

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
02494	03583	2012	

OBSERVATION PRESUMEE D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE (PAN)

Nmr pièce	N° feuillet
01	1 / 3

Analyse et références

Affaire

Le samedi 07 juillet 2012 à 10 heures 15 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à \_\_\_\_\_, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

Le dimanche 24 juin 2012 dans la matinée, le militaire de permanence de notre unité est contacté téléphoniquement par Mme \_\_\_\_\_ signalant avoir fait une observation visuelle de points lumineux placés en forme géométrique dans le ciel secteur sud ouest, d'abord statiques puis en mouvements avant de disparaître; Cette observation a également été effectuée par son époux. Une photographie de l'observation a été effectuée et nous a été transmise par voie électronique. Une impression couleur de cette photographie est jointe à la présente procédure.---



(DESTINATAIRES)

- [ 1 ] - M le préfet à LYON
- [ 2 ] - DGGN – sous direction de la défense et de l'ordre public, centre de renseignement et d'opérations, section renseignement outre-mer;
- [ 1 ] - Cellule renseignement – Groupement du Rhône
- [ 1 ] - Archives

Date de clôture

07/07/2012

Signature(s)

Vu et transmis par :

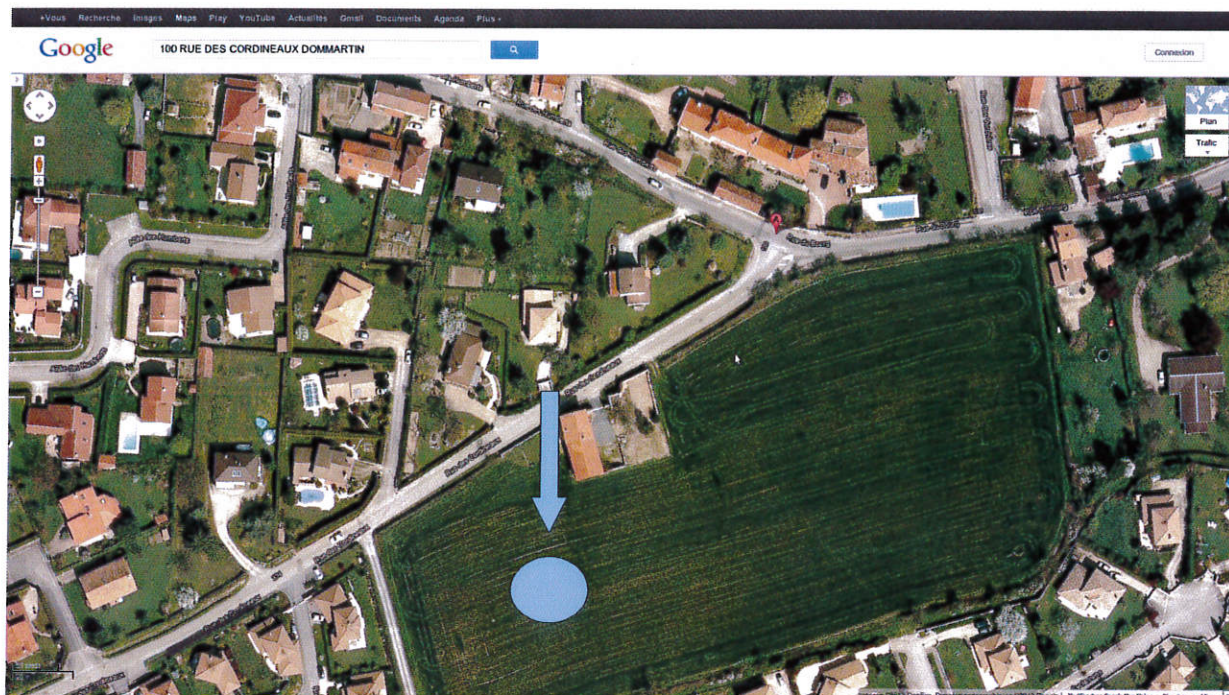
Le

09/07/2012



Mme [redacted] a été entendue par nos services et nous fait une description détaillée de l'observation. – *pièce n° 2* –

**Situation des lieux de l'observation :**



**La direction et la zone d'observation sont matérialisées par la flèche et le cercle bleu.**

La commune de DOMMARTIN (69) se situe à une vingtaine de kilomètres au nord ouest de LYON (69).

Le 25 juin 2012, nous prenons attache avec le GEIPAN (Groupe d'études et d'information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés), à TOULOUSE (31) et leur transmettons par voie électronique une copie du procès verbal d'audition et la photographie numérique envoyée par Mme [redacted]

Selon les premiers éléments fournis, l'observation pourrait être liée à l'utilisation de lanterne thaïlandaise couramment utilisées pour célébrer des mariages. –



Nous clôturons en conséquence la présente procédure et la transmettons à M. le préfet du Rhône ainsi qu' à la direction de la gendarmerie Nationale.

Dont procès verbal fait et clos à minutes.

le 07 juillet 2012 à 11 heures 10

**L'Officier de Pôlice Judiciaire**

## PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Code unité <b>02494</b>	Nmr P.V. <b>03583</b>	Année <b>2012</b>	Nmr dossier justice	Nmr pièce <b>2</b>	N° feuillet <b>1 / 2</b>
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------------

## Analyse et références

Affaire

Le lundi 25 juin 2012 à 10 heures 05 minutes.

Nous soussigné Mdl/Chef

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à \_\_\_\_\_), rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

**IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN**

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour dans vos locaux pour vous signaler les faits suivants. ---

**Dimanche 24 juin 2012 à 00h15**, je me trouvais à mon domicile

\_\_\_\_\_ en train de lire dans mon lit. Les voisins faisaient du bruit alors je suis sortie de mon domicile pour aller les voir et leur demander de baisser la musique. Je suis allée les voir et lorsque je suis revenue à mon domicile, j'ai alors observé depuis mon jardin des tâches lumineuses bien nettes disposées de manière géométrique, en forme de triangles, au moins trois distincts, ça faisait au moins neuf points lumineux. Ces points lumineux vacillaient mais restaient statique. Il n'y avait pas de déplacement comme si c'était un avion ou autre objet en mouvement. Au début j'ai pensé qu'il s'agissait de parachutes dont les parachutistes tenaient des lumières puis rapidement j'ai compris qu'il ne s'agissait pas de cela vu que les lumières ne descendaient pas vers le sol. Je suis alors allée chercher mon mari pour qu'il observe la même chose que moi. Nous sommes descendus tous les deux dans le jardin et nous avons observé tout les deux la même chose. Ces formes sont restées statiques pendant quelques minutes avant qu'elle ne bougent entre elles comme si elles se mélangeaient. Puis tout d'un coup elles ont pris de l'altitude puis sont partis très rapidement vers l'horizon à très grande vitesse. J'ai pu prendre une photographie avant que les formes ne partent avec mon appareil photographique numérique 10 méga pixel de marque LUMIX. Je n'ai pas zoomé lorsque j'ai pris la photographie. Sur cette photographie numérique que nous vous avons transmise par message électronique avec mon mari, on peut observer distinctement trois de ces formes lumineuses. Le ciel était très dégagé.---

**Question** : Pouvez vous être très précise sur l'heure et la durée de l'observation?**Réponse** : peut être 00h20 le 24 juin 2012 et la durée de l'observation environ 5 minutes.**Question** : Quelle était la position du phénomène dans le paysage ?**Réponse** : c'était assez bas, située au sud ouest.**Question** : quelles sont les formes, dimensions, couleurs et mouvements?**Réponse** : formes triangulaires délimitées par les lumières, couleurs des lumières plutôt jaune blanc, fixes au départ puis un mouvement de mélange des lumières avant un départ vers l'horizon.**Question** : avez vous entendu du bruit?**Réponse** : aucun bruit, c'était totalement silencieux. Il n'y avait pas de fumée, rien.La personne entendueL'Officier de Police Judiciaire(DESTINATAIRES)

[ 1 ] - M le Procureur à LYON 690  
 [ 1 ] - M le préfet à LYON  
 [ 2 ] - DGGN  
 [ 1 ] - Archives

Date de clôture

Signature(s)

Le /

**Question** : D'autres personnes ont elles observés le même phénomène que vous?

**Réponse** : peut être les voisins.

**Question** : Vous n'avez pas consommé ni alcool ni produits stupéfiants ?

**Réponse** : nous étions avec mon époux totalement sobre.

Je n'ai rien à ajouter.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

, le 25 juin 2012 à 10 heures 30 minutes.

**La personne entendue**

**L'Officier de Police Judiciaire**